

ACTU-CHOMAGE - 24 décembre 2004

<http://www.actuchomage.org/modules.php?op=modload&name=News&file=index&catid=&topic=3&page=89>

Sanctionné pour avoir aidé un RMiste !

L'application d'un «blâme avec inscription au dossier a été - retenue pour les motifs suivants : atteinte aux règles déontologiques et de gestion en matière de réalisation d'opérations financières et propos injurieux à l'encontre de son chef d'établissement». Telle a été la sanction retenue à l'encontre d'un guichetier des Côtes-d'Armor, Louis Fabianni, entré sur concours à La Poste en 1990. Sa faute : avoir avancé, sur ses propres deniers, 20 euros à un RMMiste.

«C'était le 6 septembre. Une personne qui vient d'habitude chercher son RMI est arrivée au guichet. Son revenu n'était pas encore versé. Il n'y avait donc pas d'argent sur son compte», - explique Louis Fabianni, qui justifie son geste : «Le éréviste avait besoin d'argent tout de suite. Il n'avait pas de quoi manger. Alors il m'a demandé si je pouvais lui accorder une avance de 20 euros. Le chef d'établissement n'était pas là, il ne m'avait pas laissé de directives non plus.» Même si pour lui l'«événement en soi reste quelque chose de tout à fait mineur», le guichetier est stupéfait de la sanction qui lui est infligée. Cet ancien instituteur, reconverti ensuite à La Poste, ne comprend pas.

Après un temps de réflexion, il décide de communiquer sur son cas et révèle l'affaire le 10 décembre dernier, par l'intermédiaire de son ancien syndicat, SUD-PTT, qui met vite en relation cette histoire avec une crainte : «Un nombre croissant de personnes se trouvent en situation de précarité. La Poste était, jusqu'à présent, l'un des établissements financiers à ne pas rejeter les populations défavorisées. Mais pour combien de temps encore ?»



D'habitude, «il revient au chef d'établissement de prendre la décision d'avancer de l'argent.

Effectivement, au fil des mois, on a quelques demandes, mais qui restent exceptionnelles car malheureusement les gens doivent s'adapter à ce qu'ils ont. Ils se débrouillent. En général le chef accorde les avances», relate Louis Fabianni. «Moi, j'ai avancé de ma poche, justement pour ne pas rendre compta le chef d'établissement. Il était absent ce jour-là. J'ai donc fait signer au éréviste un formulaire de retrait d'argent, en mentionnant son numéro de compte de manière à ce que je puisse retirer moi les 20 euros que je lui avais avancés. Le lendemain, je n'étais pas au bureau, c'était mon jour de RTT. Pendant mon absence, le chef a vu cette pièce compta et, quand j'ai repris mon service, le jeudi, il m'a tout de suite interpellé et convoqué dans son bureau», raconte le guichetier. (...)

S'agit-il d'une simple mésentente entre deux personnes ? Quoi qu'il en soit, la pression dans les bureaux de poste est bien réelle. De nouvelles règles de déontologie visent petit à petit à transformer et banaliser les métiers de La Poste pour en faire - effectivement une «banque comme les autres».

L'accès au compte, mêmes pour les plus démunis, restait jusqu'ici possible à La Poste alors que les grands réseaux bancaires, privatisés à partir de 1984 (BNP, - Société générale, etc.) s'y refusent, sélectionnant même leur clientèle. «La réaction de la hiérarchie de La Poste dans cette affaire montre à quel point ils sont de plus en plus dans une logique de rentabilité», argumente Alain Méheut, secrétaire départemental de SUD-PTT. (...)

(Source : L'Huma du 22/12/04).